

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-61	Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
	08/06/2023	08/06/2023	En exercice	Présents	Votants
			29	19	27
<b>OBJET : DELIBERATION PORTANT SUR L'INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL</b>					

**NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL : 29**

**EN EXERCICE : 29**

L'an deux mil vingt-trois, le 14 juin 2023 à 19h, les membres du Conseil Municipal de la Ville de La Verrière, légalement convoqués en date du 08 juin 2023, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur DAINVILLE, Maire.

**Présents :**

Nicolas DAINVILLE, Ludovic RAOUL, Edwige ROUSSEAU, Fouzi MOUSSA, Annielle ROUSSEL, Adélaïde LOPES, Maye DIALLO, Mariana PASCOAL, Abdou IBRAHIM, Thomas PERON, Alain POINGT, Nathalie RAOUL, Alain MONNARD, Fabrice VILLOING, Françoise BROCHADO, Christine HAUQUELIN, Nelly DUTU, Christian BOURGOIN, Jean-Yves BLEE.

**Absent(s) représenté(s) :**

Madame BAC donne pouvoir à Madame RAOUL  
Madame BASELTO donne pouvoir à Madame DUTU  
Madame CHIAKH donne pouvoir à Monsieur MOUSSA  
Madame GORBENA donne pouvoir à Monsieur IBRAHIM  
Madame LWAMBA MAKANYAKA donne pouvoir à Madame ROUSSEAU  
Madame SELBONNE donne pouvoir à Madame PASCOAL  
Monsieur MEY donne pouvoir à Monsieur DAINVILLE  
Monsieur MARE donne pouvoir à Monsieur BOURGOIN

**Absent(s) non représenté(s) :** Stéphanie HOCDE, Pierre GERBOUIN

Madame HAUQUELIN a procédé à l'appel. Le quorum est atteint.

**Secrétaire de séance :** Madame PASCOAL en conformité avec les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il/elle a acceptées.

2023-61

**OBJET : DELIBERATION PORTANT SUR L'INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** l'article L. 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à la démission des membres des conseils municipaux,

**VU** l'article L. 270 du Code Electoral, relatif au remplacement des sièges vacants au sein des conseils municipaux,

**CONSIDÉRANT** la démission de Monsieur NIANG Thierno, survenu le 12 juin 2023, et l'information qui a été faite au représentant de l'Etat dans le département le jour même,

**CONSIDÉRANT** que le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est Madame Christine HAUQUELIN,

**Après présentation par Monsieur Nicolas DAINVILLE,**

**PROCEDE** à l'installation de Madame Christine HAUQUELIN, comme membre du conseil municipal de La Verrière

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents, qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

Mis en ligne le :



**Pour extrait conforme,  
LA VERRIERE, le 14 JUN 2023**

**Le Maire  
Nicolas DAINVILLE**